

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DISCOURS D'OUVERTURE DE LA 12^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE PROTECTION DES VEGETAUX (OPV)**

BAMAKO, le 15 janvier 2016

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Chers invités,

C'est un réel plaisir pour moi, de présider aujourd'hui, la 12^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux.

Je profite de cette heureuse occasion qui m'est offerte en ce début du nouvel An pour vous souhaiter la bienvenue et présenter à vous, vos familles et à vos proches, mes vœux de bonne et heureuse année 2016. Qu'elle vous apporte bonheur, prospérité et succès dans toutes vos entreprises.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Le rôle que joue l'OPV est déterminant pour la réalisation des objectifs de productions agricoles.

En effet, parfaitement intégrées au plan de campagne agricole harmonisé 2016-2017, les activités de l'OPV, s'inscrivent dans la logique d'intensification de la production agricole visant à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur du développement rural, le moteur de l'économie nationale.

Ainsi à ce titre, l'Office de Protection des Végétaux demeure un outil de perfectionnement et d'appui- conseil pour l'adoption de pratiques de gestion intégrée des déprédateurs sous-tendant l'optique d'une production agricole durable et plus compétitive..

Cependant, l'OPV avec son statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) qui a un rayon d'action couvrant l'ensemble du territoire national, l'OPV ne génère pas encore de ressources propres.

Son fonctionnement est principalement assuré par le budget d'Etat. Cette situation confronte ainsi notre Office aux problèmes récurrents d'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers.

A titre d'illustration l'OPV dispose de **123** agents toutes catégories et tous corps confondus sur 303 prévus dans le cadre organique.

Ce problème d'insuffisance de moyens est encore plus accentué quant on sait que dans sa mission classique de protection des végétaux, l'OPV doit faire face à la lutte contre les nuisibles ,les maladies des cultures et des denrées stockées, la protection des forêts et des espaces naturels .

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne la situation phytosanitaire au cours de la campagne agricole 2015-2016 qui s'achève, elle est demeurée relativement calme en dépit des menaces d'oiseaux granivores dans les zones rizicoles aménagées notamment dans les Régions de Koulikoro, de Ségou et de Mopti.

Cependant des manifestations d'autres nuisibles ont été observées notamment :

- les sauteriaux dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao,
- les mouches des fruits sur les mangues dans les Régions de Sikasso et de Koulikoro,
- les chenilles, les Coléoptères, les pucerons, iules et les termites sur le mil/sorgho et le riz surtout dans la bande sahélienne des régions de Kayes, de Koulikoro Sikasso et de Ségou.
- des rongeurs sur le riz dans la zone Office du Niger ont été maîtrisés par les actions conjuguées et coordonnées du personnel d'appui conseil de l'OPV, des autres structures impliquées d'appui conseil, des producteurs et des collectivités territoriales.
-

Il est réconfortant de constater que dans une synergie d'action, la vigilance des agents d'appui conseil de l'OPV, de la Direction Nationale de l'Agriculture, des Offices et du Centre National de Lutte Contre le Criquet Pèlerin en collaboration avec les producteurs ont permis de juguler les infestations et de préserver les productions céréalières et fruitières au titre de la campagne agricole 2015/2016.

Ainsi, les actions collégiales menées ont abouti au traitement de 12 307 ha sur une superficie totale infestée de 22 524 hectares. Les méthodes alternatives à la lutte chimique qui constituent des stratégies peu coûteuses et respectueuses de l'Environnement ont été privilégiées et diffusées durant la campagne.

Mesdames et Messieurs,

Le programme phytosanitaire au titre de la campagne agricole 2016/2017 que vous aurez à examiner au cours de la présente session s'articule pour l'essentiel autour de:

- la surveillance,

- la lutte contre les nuisibles,
- le développement de cadres de collaboration et de partenariat,
- le renforcement de capacités des agents et des producteurs.

Ce programme d'activités porte sur un segment très sensible du plan de campagne harmonisé du Ministère du Développement Rural.

La moindre défaillance au niveau de ce segment du plan de campagne peut avoir des répercussions graves pouvant atteindre des fois 30% de pertes aux récoltes.

C'est fort conscient de cela, Mesdames et Messieurs les administrateurs, que je vous exhorte à un examen sans complaisance des documents qui vous sont soumis, afin de proposer au sortir de cette session des recommandations et résolutions pertinentes qui permettront à l'Office de Protection des Végétaux d'être très performant.

Mesdames et Messieurs,

Vous me permettez avant de terminer mon propos, de saisir cette occasion pour témoigner toute notre gratitude aux partenaires que sont : la Banque Mondiale, la BADEA, l'ALG et le Programme de la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest au regard des appuis multiformes, techniques et financiers apportés pour accompagner l'OPV dans l'atteinte des résultats affichés.

Enfin, c'est en souhaitant plein succès à vos travaux, que je déclare ouverte la 12^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Office de Protection des Végétaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.